



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation**

Bureau des diplômés de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Martine RAMOS
Tél : 01.49.55.50.71
fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPF/N2011-2173

Date: 13 décembre 2011

Date de mise en application : immédiate

Annule et remplace la note de service :
DGER/SDPOFE/N2010-2109 du 24 août 2010

Nombre d'annexes : 6

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Dispositions relatives à la délivrance du diplôme national du brevet (DNB) pour les élèves des établissements de l'enseignement agricole – Session d'examen 2012.

Bases juridiques :

Décret n° 2007-860 du 14 mai 2007 relatif au livret personnel de compétences

Arrêté du 22 mai 2000 modifié relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet aux candidats des établissements d'enseignement agricole

Arrêté du 11 juillet 2008 fixant l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée

Arrêté du 9 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet

Arrêté du 14 juin 2010 relatif au livret personnel de compétences

Arrêté du 21 juin 2011 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2005 relatif au programme des enseignements dans la classe de quatrième de l'enseignement agricole

Arrêté du 21 juin 2011 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2005 relatif au programme des enseignements dans la classe de troisième de l'enseignement agricole

Résumé : Instructions relatives aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet : généralités, évaluation de l'histoire des arts, programmes d'histoire-géographie-éducation civique pour les séries technologique et professionnelle, mise en œuvre et fonction du livret personnel de compétences (LPC).

MOTS-CLÉS : DNB –DIPLOME NATIONAL DU BREVET- SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES - LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES – LPC – HISTOIRE DES ARTS - EPREUVE TERMINALE- HISTOIRE GEOGRAPHIE EDUCATION CIVIQUE – EDUCATION SOCIOCULTURELLE

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
- Directions régionales de l'alimentation et de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	- Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole - Administration centrale - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole

Cette note de service a pour objet de rappeler des dispositions relatives à la délivrance du diplôme national du brevet (DNB) et à l'usage du livret personnel de compétences (LPC).

Elle apporte des compléments d'informations suite à l'expérimentation réalisée au cours de l'année 2010 et à la première année de mise en œuvre du livret personnel de compétences pour la validation du socle commun de connaissances et de compétences .

Ces modifications s'appliquent à compter de la rentrée scolaire 2011 pour la session 2012 du diplôme national du brevet.

Ces dispositions réglementaires exposent les éléments suivants :

1- Pour la session d'examen 2012, le diplôme national du brevet conserve les trois séries actuelles : série générale, série technologique et série professionnelle.

Dans toutes les séries, les enseignements préparant aux épreuves écrites de français, mathématiques et histoire-géographie, éducation civique, doivent être conduites conformément au programme de cet examen. Les programmes des séries technologique et professionnelle des 3^{ème} de l'enseignement agricole (programme 2005) doivent être adaptés (cf annexes 4 et 5).

2- Depuis la session 2010, la délivrance du diplôme national du brevet prend aussi en compte :

- la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences (palier 3) qui doit être attestée sur le livret personnel de compétences (cf annexes 1 et 6).

- la note obtenue à l'épreuve orale d'histoire des arts. Cette épreuve consiste en une évaluation obligatoire. Elle se déroule dans l'établissement scolaire. Elle est affectée du coefficient 2.

Une mention « langue régionale » peut être inscrite sur le diplôme national du brevet.

Les modalités pratiques de transmission de la note d'histoire des arts et de l'attestation de maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, aux services administratifs du rectorat, restent inchangées.

Les équipes pédagogiques organisent le parcours de formation des élèves en fonction des dispositions énoncées.

Des outils d'appropriation du LPC sont proposés sur les sites suivants :

<http://eduscol.education.fr/>

<http://www.chlorofil.fr/>

<http://cneap.scolanet.org/BibliFrontOffice/Default.aspx>

Le Sous-directeur des Politiques
de Formation et d'Éducation

Philippe VINCENT

Annexe 1

Dispositions réglementaires relatives au DNB - Arrêté du 9 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet

1- Attribution du diplôme national du brevet

Les modalités d'attribution du diplôme national du brevet indiquent les éléments pris en compte :

- a/ La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences (palier 3)
- b/ La note obtenue à l'oral d'histoire des arts
- c/ Les notes obtenues à l'examen du brevet
- d/ Les notes de contrôle continu obtenues en cours de formation
- e/ La note de vie scolaire.

Le diplôme national du brevet est attribué aux candidats ayant validé le *Socle commun de connaissances et de compétences* et obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10, résultant de la division de la somme des notes obtenues selon les modalités décrites aux b, c, d et e par le total des coefficients attribués à chacune de ces notes.

2- DNB : Epreuve d'Histoire des arts

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire, du collège et du lycée des voies générale, technologique et professionnelle. C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art. Cet enseignement permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leur pratique artistique.

A compter de la session 2012, l'évaluation de l'histoire des arts est définie dans la circulaire [MEN-DEGESCO N°2011-189 du 3 novembre 2011](#). (Bulletin Officiel N°41 du 10 novembre 2011).

3- Attribution des mentions

Des mentions sont attribuées conformément à l'[article D.332-20 du Code de l'éducation](#).

4- Livret personnel de compétences

La maîtrise du *Socle commun de connaissances et de compétences* au palier 3 est attestée dans le livret personnel de compétences diffusé par [arrêté du 14 juin 2010](#) (annexe 6).

Dans le livret personnel de compétences, les évaluations en langue vivante étrangère (selon le CECRL) ainsi que le B2i sont intégrées.

5- Les langues régionales

Les dispositions facultatives relatives aux langues régionales sont précisées dans l'article 8-1 comme suit :

«Une mention "langue régionale", suivie de la désignation de la langue concernée, pourra être inscrite sur le diplôme national du brevet. Cette mention est délivrée aux élèves qui auront obtenu, pour la langue régionale concernée, la validation du niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). L'évaluation du niveau A2, tel que défini par l'annexe de l'article D. 312-16 du Code de l'éducation, est effectuée par l'enseignant de langue régionale».

Annexe 2

Précisions relatives à l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts et à l'évaluation de l'épreuve terminale orale

1- Principes fondateurs de l'évaluation

[La circulaire du 3 novembre 2011](#) portant sur l'évaluation de l'histoire des arts abroge et remplace la note de service N°2009-148 du 13 juillet 2009 et s'applique à compter de la session d'examen de juin 2012.

Cet enseignement a pour but de transmettre à chaque élève une culture artistique commune fondée sur des références précises, diversifiées et inscrites dans leur dimension historique .

L'évaluation est réalisée dans le cadre du diplôme national du brevet sous la forme d'une épreuve orale. Cette épreuve orale, est affectée du coefficient 2. Elle suppose une bonne maîtrise de l'expression orale.

L'enseignement de l'histoire des arts est **obligatoire** pour tous les niveaux de la scolarité obligatoire.

Chaque établissement organise l'enseignement de l'histoire des arts dans le cadre de son autonomie et en s'appuyant sur les textes officiels en vigueur.

Toutes les disciplines contribuent à l'acquisition des compétences mises en œuvre dans l'enseignement de l'histoire des arts et notamment le développement de la capacité à analyser une œuvre d'art, la construction d'une culture personnelle, la maîtrise de l'expression orale, l'épanouissement de la curiosité et de la créativité artistiques des élèves, la découverte des métiers et des formations liés à ces pratiques artistiques et culturelles.

2- Modalités de préparation à l'épreuve terminale d'histoire des arts

L'enseignement de l'histoire des arts est pris en charge dans le cadre des programmes de toutes les disciplines ; de fait, tout enseignant peut accompagner les élèves dans la préparation de cette épreuve.

Les dispositions générales, les objectifs et les acquis sont définis par [l'arrêté du 11 juillet 2008](#).

3- Modalités de l'épreuve terminale d'histoire des arts

3.1 Définition

Il s'agit d'une épreuve terminale. Chaque candidat ou groupe de candidats se présente devant le jury avec une liste d'objets d'étude qu'il a choisis, associée, le cas échéant à un dossier d'étude.

Au moins trois des six domaines artistiques donnés ci-dessous doivent être représentés.

Les arts de l'espace	Les arts du langage	Les arts du quotidien	Les arts du son	Les arts du spectacle vivant	Les arts du visuel
Architecture	Littérature écrite	Arts appliqués	Musique vocale	Théâtre	Arts plastiques
Urbanisme	Littérature orale	Design	Musique instrumentale	Musique	Illustration
Arts des jardins		Métiers d'art		Danse	Cinéma
Art du paysage aménagé ...	Inscriptions épigraphiques	Arts populaires...	Musique de film	Mime	Audiovisuel
	Calligraphies		Bruitages	Arts du cirque	Arts numériques...
	Typographies...		Technologies de création et de diffusion musicale...	Arts de la rue	
				Marionnettes	
				Arts équestres	
				Feux d'artifices	
				Jeux d'eaux...	

Chaque établissement détermine le calendrier de passage de l'épreuve entre le 15 avril et le début des épreuves écrites du diplôme national du brevet. L'épreuve orale peut être organisée sur les heures dédiées aux cours.

Les modalités de l'enseignement de l'histoire des arts et de l'évaluation doivent être diffusées auprès des élèves et des familles au plus tard au début du deuxième trimestre de l'année scolaire en cours. A compter de

la session 2013, les modalités de l'enseignement de l'histoire des arts et de son évaluation doivent être présentées aux élèves et aux familles dès la rentrée scolaire.

3.2 Evaluation de l'oral

Le jury apprécie la prestation orale selon la grille d'évaluation définie dans l'établissement qui peut s'inspirer de la grille nationale ci-dessous

Compétences liées à l'enseignement d'histoire des arts	Barème indicatif
Connaissances et capacités relatives à l'œuvre d'art. L'élève est capable de :	12 points
<ul style="list-style-type: none"> ○ Situer des œuvres dans le temps et dans l'espace 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Présenter une œuvre de façon précise selon ses caractéristiques principales : domaine artistique, auteur, titre, époque ou contexte, support, dimensions, destination, mouvement artistique 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtriser des notions de base pour décrire les techniques de production et les usages d'une œuvre d'art ou d'un monument 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Utiliser à bon escient un vocabulaire adapté à un domaine et à un langage artistiques 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer un commentaire critique et argumenté sur une œuvre en discernant entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Établir des liens pertinents avec d'autres œuvres de la même période ou de périodes différentes 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Produire quelques éléments d'analyse critique sur une œuvre nouvellement présentée à son regard ○ Manifester des connaissances de base sur les métiers et les formations liés aux domaines artistiques 	
Capacités générales et attitudes. L'élève est invité à :	8 points
<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer, pendant cinq minutes environ, un propos structuré relatif à l'objet d'étude 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Appuyer son commentaire sur une documentation appropriée (référence aux cours, ressources numériques, etc.) 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Écouter et prendre en compte les questions du jury en formulant une réponse adaptée 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Justifier ses choix en décrivant ses intérêts et ses acquis en histoire des arts 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Manifester sa capacité à interroger un univers artistique, y compris abstrait 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Évoquer la construction d'une culture personnelle en histoire des arts 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ S'exprimer correctement à l'oral, dans un niveau de langue approprié ○ Adopter un comportement physique convenant à la situation de l'épreuve 	

Extrait - annexe du BO N°41 du 10 novembre 2011- Grille des critères d'évaluation de l'épreuve orale d'histoire des arts, assortie d'un barème indicatif de notation

3.3 Composition du jury

Le chef d'établissement établit la liste des membres du jury.

Chaque commission est composée de deux professeurs :

- du professeur d'éducation socioculturelle, d'histoire ou de lettres,
- d'un professeur n'ayant pas encadré la préparation de l'épreuve du candidat.

Annexe 3

Précisions relatives au Livret personnel de compétences et à l'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du *Socle commun de connaissances et de compétences*

1- Définition du livret personnel de compétences

Le livret personnel de compétences est le support sur lequel s'inscrit l'atteinte de la maîtrise des connaissances et compétences du socle.

Il est personnel, il appartient à l'élève ; il est utilisé depuis l'école primaire et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Le livret personnel de compétences est constitué de sept compétences structurées en domaines eux mêmes subdivisés en items. Ces éléments sont déclinés en trois paliers selon les trois moments de la scolarité :

- CE1 - Palier 1
- CM2 - Palier 2
- 3^{ème} - Palier 3.

La plupart des compétences du Palier 3 devraient être acquises en classe de cinquième.

Les compétences sont d'égale importance et doivent toutes être maîtrisées, au palier 3, en fin de scolarité obligatoire.

Deux attestations scolaires sont incluses dans le livret personnel de compétence : l'ASSR pour la sécurité routière et le PSC1 pour le premier niveau de la prévention et secours civiques.

Ces deux attestations ne sont pas obligatoires pour la validation du *Socle commun de connaissances et de compétences* et ni pour l'obtention du diplôme national du brevet.

A partir des items renseignés et des compétences acquises, l'attestation de maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences peut être établie pour attester de la validation du *Socle*. C'est le chef d'établissement qui le valide en portant sur la première page du livret personnel de compétences, le cachet de l'établissement et sa signature.

Une copie du livret personnel de compétences est remise à la famille de l'élève en fin de scolarité obligatoire.

Lorsqu'un élève, en fin de troisième, n'a pas acquis la totalité des compétences, le livret personnel de compétences est transmis à l'établissement d'accueil (lycée ou centre de formation d'apprentis). Il permet aux enseignants de construire l'accompagnement personnalisé en fonction des besoins identifiés. Le livret personnel de compétences peut continuer à être renseigné par l'équipe enseignante en lycée et par les formateurs en centre de formation d'apprentis.

1.2 Le livret personnel de compétences, un outil d'accompagnement de l'élève

Le palier 3 est exigé pour l'obtention du diplôme national du brevet.

Le diplôme national du brevet et le *Socle commun de connaissances et de compétences* ont des objectifs distincts. **Le diplôme national du brevet et le *Socle commun de connaissances et de compétences* ont des modalités d'évaluation différentes. L'une, habituelle (notation sur 20) à laquelle les familles et les jeunes sont attachés; l'autre, nouvelle (évaluation par compétences).**

L'évaluation par compétences vise à mettre en évidence ce que l'élève a acquis en matière de compétences, au cours de sa scolarité obligatoire. Le livret personnel de compétences en dresse l'inventaire détaillé. Après la classe de troisième, le livret personnel de compétences peut servir d'appui pour la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé.

1.3 Distinguer, Evaluer un item et Valider une compétence

«**Evaluer**» c'est donner une valeur à des apprentissages dans le cadre habituel des enseignements.

L'évaluation peut s'effectuer tout au long du parcours de formation. Dans le livret personnel de compétences, les items sont évalués (par item, on entend ce qui est attendu de l'élève).

«**Valider**» est un acte institutionnel, unique et définitif qui officialise l'acquisition d'une compétence. L'équipe pédagogique s'appuie sur l'évaluation des items pour valider une compétence. Les situations d'évaluation s'organisent en s'appuyant sur les programmes. L'équipe pédagogique doit renseigner la date d'acquisition des 7 compétences.

1.4 Validation des items pour chaque compétence

Il n'y a pas de pourcentage minimum d'items à renseigner pour évaluer les compétences. D'ailleurs, il n'y a pas d'obligation de renseigner les items. Toutefois, dans le cas où la compétence ne serait pas évaluée globalement, il est utile de renseigner les items, de façon à éclairer le jury académique dans le cadre de l'obtention du diplôme national du brevet.

Les items sont des indicateurs choisis par l'équipe pédagogique en fonction du profil scolaire des élèves. L'élève est informé des items choisis.

Les items choisis sont à évaluer au cours des périodes de formation et d'évaluation.

1.5 Articulation entre compétences et programme

Le mode d'évaluation habituel avec des notes aux contrôles formatifs et sommatifs et le mode proposé dans le livret personnel de compétences coexistent.

Cela implique un travail collectif de l'équipe pédagogique qui choisit les moments opportuns de la formation pour valider une acquisitions. Ce processus d'évaluation demande une organisation des temps d'échanges au sein de l'équipe pédagogique.

Aucune compétence n'est validée par une seule discipline ; les situations d'évaluation nécessitent un travail interdisciplinaire.

Il s'agit de relire les programmes à la lumière des items du livret personnel de compétences et de relever les convergences possibles. De même il est recommandé de concevoir des situations d'enseignement particulières (pluridisciplinarité, pédagogie de projet) qui permettent la validation de certains items. Celle-ci ne devant pas donner lieu à ajouts au programme.

Il est conseillé de répartir les validations entre la quatrième et la troisième.

1.6 La « traçabilité » des acquisitions

Un des objectifs du livret personnel de compétences est de permettre un suivi personnalisé des acquisitions par l'équipe pédagogique et par l'élève lui même. De fait, un tableau de suivi des acquisitions personnelles est souhaitable pour une organisation plus efficace dans l'établissement. Toutefois, ce tableau n'est pas demandé pour l'obtention du diplôme national du brevet et n'a pas de caractère obligatoire, chaque équipe pédagogique ayant la maîtrise de son organisation et des modalités pratiques.

L'équipe enseignante conserve les documents qui ont permis de noter la progression de chaque élève.

1.7 L'appropriation du livret personnel de compétences par les élèves

Le livret tel qu'il est rédigé n'est pas aisément compréhensible par l'élève. Le professeur principal en explique l'usage et les finalités afin que l'élève le perçoive comme un outil personnel d'évaluation des compétences acquises et de celles qui restent à travailler. Il est recommandé à chaque élève d'avoir un dossier type *portfolio* pour gérer ses propres apprentissages.

1.8 Distinguer les compétences du Socle commun de connaissances et de compétences et les compétences évaluées habituellement

Les divers items sont de nature différente ; certains peuvent donner lieu à des évaluations habituelles, d'autres nécessitent des situations d'évaluation plus caractéristiques et plus spécifiques de la compétence à évaluer.

La plupart du temps ces situations existent dans la vie d'une classe ; il convient de les repérer et de les formaliser.

1.9 Cas d'un élève arrivant en cours d'année scolaire

L'arrêté du 14 juin 2010 s'applique à tous les établissements scolaires du premier et second degré, publics et privés sous contrat, depuis la rentrée scolaire 2010-2011.

Un élève, arrivant en cours d'année dans une classe, est en possession de son livret personnel de compétences (qui lui a été remis par son établissement) d'origine. L'équipe pédagogique en prend connaissance et l'inscrit dans le processus d'acquisition des compétences de la classe d'accueil.

Annexe 4

Diplôme national du brevet / Série professionnelle Programme d'histoire, géographie et éducation civique

Les questions au programme du DNB série professionnelle sont les suivantes :

1- Histoire et géographie

Les origines immédiates du monde actuel

- Les grandes lignes des relations internationales de 1945 à nos jours ;
- la décolonisation.
- Les principales étapes de l'histoire intérieure française de 1945 à nos jours.

Le monde actuel

- La France.
- Les États-Unis.

2- Éducation civique

L'organisation des Nations unies :

- principes de référence (Déclaration universelle des droits de l'homme) ;
- quelques exemples d'actions pour le maintien de la paix dans le monde.

Les institutions de la Ve République :

- valeurs, principes et symboles de la République (étude du préambule de la Constitution et des textes qu'il évoque) ;
- l'organisation des pouvoirs et leur rôle à travers l'étude du cheminement de la loi, de son élaboration à son application ;
- le sens des élections.

Les institutions de l'Union européenne,

- l'importance de la citoyenneté européenne.

NB : Pour le traitement des questions d'éducation civique, on s'appuiera principalement sur des exemples concrets ou des études de cas pris dans l'actualité.

La troisième partie de l'épreuve (repères chronologiques et spatiaux) porte sur « les grandes dates ou périodes ainsi que sur les localisations indispensables à l'intelligence des questions au programme d'histoire et de géographie retenues pour l'examen ». (BO n° 31 du 9 septembre 1999)

Le candidat doit répondre à trois questions permettant de vérifier la mémorisation des repères inscrits au programme d'histoire et géographie.

Annexe 5 Diplôme national du brevet / Série technologique Programme d'histoire, géographie et éducation civique
--

Les questions au programme du DNB série technologique sont les suivantes :

1- Histoire et Géographie

Histoire

-**La Première Guerre mondiale et ses conséquences** : principales phases du conflit ; la nouvelle carte politique de l'Europe.

-**L'entre deux guerres** : années Vingt et années Trente : prospérité et crise ; les difficultés des démocraties, l'exemple de la France ; l'Allemagne nazie.

-**La Seconde Guerre mondiale** : les grandes phases du conflit ; Vichy, la France libre, la Résistance ; bilan matériel et moral.

-**Le Monde depuis 1945** : la nouvelle carte politique du monde ; la décolonisation et les nouvelles nations ; la France depuis 1945.

Géographie

-**La France** : peuplement et population ; les hommes et leur activité ; l'espace français, son aménagement ; place et influence de la France en Europe et dans le monde.

-**Les États-Unis d'Amérique.**

2- Éducation civique

-**L'organisation des Nations unies** : principes de référence (Déclaration universelle des droits de l'homme) ; quelques exemples d'actions pour le maintien de la paix dans le monde.

-**Les institutions de la Ve République** : valeurs, principes et symboles de la République (étude du préambule de la Constitution et des textes qu'il évoque) ; l'organisation des pouvoirs et leur rôle à travers l'étude du cheminement de la loi, de son élaboration à son application ; le sens des élections.

-**Les institutions de l'Union européenne**, de l'importance de la citoyenneté européenne.

NB : Pour le traitement des questions d'éducation civique, on s'appuiera principalement sur des exemples concrets ou des études de cas pris dans l'actualité.

La troisième partie de l'épreuve (repères chronologiques et spatiaux) porte sur « les grandes dates ou périodes ainsi que sur les localisations indispensables à l'intelligence des questions au programme d'histoire et de géographie retenues pour l'examen ». (BO n° 31 du 9 septembre 1999).

Le candidat doit répondre à trois questions permettant de vérifier la mémorisation des repères inscrits au programme d'histoire et géographie.

Annexe 6
Modèle pour le Livret Personnel de Compétences



LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Source : Arrêté MENE1015788A du 14 juin 2010 téléchargeable
http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_compétences_149027.pdf



Attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 1

Nom et cachet de l'école

Palier 1 CE1		Compétence validée le
Maîtrise de la langue française		
Principaux éléments de mathématiques		
Compétences sociales et civiques		
Nom et signature de l'enseignant		

Vu et pris connaissance, le.....

Les parents ou le représentant légal,

Signature(s)

Compétence 1 - La maîtrise de la langue française – Palier 1	
DIRE	Date
S'exprimer clairement à l'oral en utilisant un vocabulaire approprié	
Participer en classe à un échange verbal en respectant les règles de la communication	
Dire de mémoire quelques textes en prose ou poèmes courts	
LIRE	
Lire seul, à haute voix, un texte comprenant des mots connus et inconnus	
Lire seul et écouter lire des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse adaptés à son âge	
Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne simple	
Dégager le thème d'un paragraphe ou d'un texte court	
Lire silencieusement un texte en déchiffrant les mots inconnus et manifester sa compréhension dans un résumé, une reformulation, des réponses à des questions	
ÉCRIRE	
Copier un texte court sans erreur dans une écriture cursive lisible et avec une présentation soignée	
Utiliser ses connaissances pour mieux écrire un texte court	
Écrire de manière autonome un texte de cinq à dix lignes	
ÉTUDE DE LA LANGUE : VOCABULAIRE	
Utiliser des mots précis pour s'exprimer	
Donner des synonymes	
Trouver un mot de sens opposé	
Regrouper des mots par familles	
Commencer à utiliser l'ordre alphabétique	
ÉTUDE DE LA LANGUE - GRAMMAIRE	
Identifier la phrase, le verbe, le nom, l'article, l'adjectif qualificatif, le pronom personnel (sujet)	
Repérer le verbe d'une phrase et son sujet	
Conjuguer les verbes du 1er groupe, <i>être</i> et <i>avoir</i> , au présent, au futur, au passé composé de l'indicatif ; conjuguer les verbes <i>faire</i> , <i>aller</i> , <i>dire</i> , <i>venir</i> , au présent de l'indicatif	
Distinguer le présent du futur et du passé	
ÉTUDE DE LA LANGUE - ORTHOGRAPHE	
Écrire en respectant les correspondances entre lettres et sons et les règles relatives à la valeur des lettres	
Écrire sans erreur des mots mémorisés	
Orthographier correctement des formes conjuguées, respecter l'accord entre le sujet et le verbe, ainsi que les accords en genre et en nombre dans le groupe nominal	

La compétence 1 est validée au palier 1 le :

Compétence 3 - Les principaux éléments de mathématiques – Palier 1

NOMBRES ET CALCUL		Date
Écrire, nommer, comparer, ranger les nombres entiers naturels inférieurs à 1000		
Résoudre des problèmes de dénombrement		
Calculer : addition, soustraction, multiplication		
Diviser par 2 et par 5 dans le cas où le quotient exact est entier		
Restituer et utiliser les tables d'addition et de multiplication par 2, 3, 4 et 5		
Calculer mentalement en utilisant des additions, des soustractions et des multiplications simples		
Résoudre des problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication		
Utiliser les fonctions de base de la calculatrice		
GEOMETRIE		
Situer un objet par rapport à soi ou à un autre objet, donner sa position et décrire son déplacement		
Reconnaître, nommer et décrire les figures planes et les solides usuels		
Utiliser la règle et l'équerre pour tracer avec soin et précision un carré, un rectangle, un triangle rectangle		
Percevoir et reconnaître quelques relations et propriétés géométriques : alignement, angle droit, axe de symétrie, égalité de longueurs		
Repérer des cases, des nœuds d'un quadrillage		
Résoudre un problème géométrique		
GRANDEURS ET MESURES		
Utiliser les unités usuelles de mesure ; estimer une mesure		
Être précis et soigneux dans les mesures et les calculs		
Résoudre des problèmes de longueur et de masse		
ORGANISATION ET GESTION DE DONNEES		
Utiliser un tableau, un graphique		
Organiser les données d'un énoncé		

La compétence 3 est validée au palier 1 le :

Compétence 6 - Les compétences sociales et civiques - Palier 1

CONNAITRE LES PRINCIPES ET FONDEMENTS DE LA VIE CIVIQUE ET SOCIALE

Date

Reconnaître les emblèmes et les symboles de la République française

AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE

Respecter les autres et les règles de la vie collective

Pratiquer un jeu ou un sport collectif en respectant les règles

Appliquer les codes de la politesse dans ses relations avec ses camarades, avec les adultes de l'école et hors de l'école, avec le maître au sein de la classe

La compétence 6 est validée au palier 1 le :



Attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 2

Nom et cachet de l'école

Palier 2 CM2	Compétence validée le
Maîtrise de la langue française	
Pratique d'une langue vivante étrangère	
Les principaux éléments de mathématiques	
La culture scientifique et technologique	
Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication	
Culture humaniste	
Compétences sociales et civiques	
Autonomie et initiative	
Nom et signature de l'enseignant	

Vu et pris connaissance, le.....

Les parents ou le représentant légal,

Signature(s)

Compétence 1 - La maîtrise de la langue française – Palier 2	
DIRE	Date
S'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un vocabulaire approprié et précis	
Prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté	
Répondre à une question par une phrase complète à l'oral	
Prendre part à un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et justifier un point de vue	
Dire de mémoire, de façon expressive, une dizaine de poèmes et de textes en prose	
LIRE	
Lire avec aisance (à haute voix, silencieusement) un texte	
Lire seul des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse, adaptés à son âge	
Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne	
Dégager le thème d'un texte	
Repérer dans un texte des informations explicites	
Inférer des informations nouvelles (implicites)	
Repérer les effets de choix formels (emploi de certains mots, utilisation d'un niveau de langue)	
Utiliser ses connaissances pour réfléchir sur un texte, mieux le comprendre	
Effectuer, seul, des recherches dans des ouvrages documentaires (livres, produits multimédia)	
Se repérer dans une bibliothèque, une médiathèque	
ÉCRIRE	
Copier sans erreur un texte d'au moins quinze lignes en lui donnant une présentation adaptée	
Utiliser ses connaissances pour réfléchir sur un texte, mieux l'écrire	
Répondre à une question par une phrase complète à l'écrit	
Rédiger un texte d'une quinzaine de lignes (récit, description, dialogue, texte poétique, compte rendu) en utilisant ses connaissances en vocabulaire et en grammaire	
ÉTUDE DE LA LANGUE : VOCABULAIRE	
Comprendre des mots nouveaux et les utiliser à bon escient	
Maîtriser quelques relations de sens entre les mots	
Maîtriser quelques relations concernant la forme et le sens des mots	
Savoir utiliser un dictionnaire papier ou numérique	
ÉTUDE DE LA LANGUE : GRAMMAIRE	
Distinguer les mots selon leur nature	
Identifier les fonctions des mots dans la phrase	
Conjuguer les verbes, utiliser les temps à bon escient	
ÉTUDE DE LA LANGUE : ORTHOGRAPHE	
Maîtriser l'orthographe grammaticale	
Maîtriser l'orthographe lexicale	
Orthographier correctement un texte simple de dix lignes - lors de sa rédaction ou de sa dictée - en se référant aux règles connues d'orthographe et de grammaire ainsi qu'à la connaissance du vocabulaire	
La compétence 1 est validée au palier 2 le :	

Compétence 2 - La pratique d'une langue vivante étrangère – Palier 2

Le niveau requis au palier 2 pour la pratique d'une langue étrangère est celui du niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues

REAGIR ET DIALOGUER	Date
Communiquer, au besoin avec des pauses pour chercher ses mots	
Se présenter ; présenter quelqu'un ; demander à quelqu'un de ses nouvelles en utilisant les formes de politesse les plus élémentaires ; accueil et prise de congé	
Répondre à des questions et en poser (sujets familiers ou besoins immédiats)	
Épeler des mots familiers	
COMPRENDRE A L'ORAL	
Comprendre les consignes de classe	
Comprendre des mots familiers et des expressions très courantes	
Suivre des instructions courtes et simples	
PARLER EN CONTINU	
Reproduire un modèle oral	
Utiliser des expressions et des phrases proches des modèles rencontrés lors des apprentissages	
Lire à haute voix et de manière expressive un texte bref après répétition	
LIRE	
Comprendre des textes courts et simples en s'appuyant sur des éléments connus (indications, informations)	
Se faire une idée du contenu d'un texte informatif simple, accompagné éventuellement d'un document visuel	
ÉCRIRE	
Copier des mots isolés et des textes courts	
Écrire un message électronique simple ou une courte carte postale en référence à des modèles	
Renseigner un questionnaire	
Produire de manière autonome quelques phrases	
Écrire sous la dictée des expressions connues	

La maîtrise du niveau A1 est validée en _____ le :

Compétence 3 - Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
Palier 2

Les principaux éléments de mathématiques	
NOMBRES ET CALCUL	Date
Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, les nombres décimaux (jusqu'au centième) et quelques fractions simples	
Restituer les tables d'addition et de multiplication de 2 à 9	
Utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux (pour la division, le diviseur est un nombre entier)	
Ajouter deux fractions décimales ou deux fractions simples de même dénominateur	
Calculer mentalement en utilisant les quatre opérations	
Estimer l'ordre de grandeur d'un résultat	
Résoudre des problèmes relevant des quatre opérations	
Utiliser une calculatrice	
GEOMETRIE	
Reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels	
Utiliser la règle, l'équerre et le compas pour vérifier la nature de figures planes usuelles et les construire avec soin et précision	
Percevoir et reconnaître parallèles et perpendiculaires	
Résoudre des problèmes de reproduction, de construction	
GRANDEURS ET MESURES	
Utiliser des instruments de mesure	
Connaître et utiliser les formules du périmètre et de l'aire d'un carré, d'un rectangle et d'un triangle	
Utiliser les unités de mesures usuelles	
Résoudre des problèmes dont la résolution implique des conversions	
ORGANISATION ET GESTION DE DONNEES	
Lire, interpréter et construire quelques représentations simples : tableaux, graphiques	
Savoir organiser des informations numériques ou géométriques, justifier et apprécier la vraisemblance d'un résultat	
Résoudre un problème mettant en jeu une situation de proportionnalité	

La compétence « principaux éléments de mathématiques » est validée au palier 2 le :

La culture scientifique et technologique	
PRATIQUER UNE DEMARCHE SCIENTIFIQUE OU TECHNOLOGIQUE	Date
Pratiquer une démarche d'investigation : savoir observer, questionner	
Manipuler et expérimenter, formuler une hypothèse et la tester, argumenter, mettre à l'essai plusieurs pistes de solutions	
Exprimer et exploiter les résultats d'une mesure et d'une recherche en utilisant un vocabulaire scientifique à l'écrit ou à l'oral	
MAITRISER DES CONNAISSANCES DANS DIVERS DOMAINES SCIENTIFIQUES ET LES MOBILISER DANS DES CONTEXTES SCIENTIFIQUES DIFFERENTS ET DANS DES ACTIVITES DE LA VIE COURANTE	
Le ciel et la Terre	
La matière	
L'énergie	
L'unité et la diversité du vivant	
Le fonctionnement du vivant	
Le fonctionnement du corps humain et la santé	
Les êtres vivants dans leur environnement	
Les objets techniques	
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	
Mobiliser ses connaissances pour comprendre quelques questions liées à l'environnement et au développement durable et agir en conséquence	
La compétence « culture scientifique et technologique » est validée au palier 2 le :	

Compétence 4 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication - Palier 2

Le niveau requis au palier 2 pour la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication est celui du brevet informatique et internet niveau école.

S'APPROPRIER UN ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE DE TRAVAIL**Date**

Connaître et maîtriser les fonctions de base d'un ordinateur et de ses périphériques

ADOPTER UNE ATTITUDE RESPONSABLE

Prendre conscience des enjeux citoyens de l'usage de l'informatique et de l'internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus

CREER, PRODUIRE, TRAITER, EXPLOITER DES DONNEES

Produire un document numérique : texte, image, son

Utiliser l'outil informatique pour présenter un travail

S'INFORMER, SE DOCUMENTER

Lire un document numérique

Chercher des informations par voie électronique

Découvrir les richesses et les limites des ressources de l'internet

COMMUNIQUER, ECHANGER

Échanger avec les technologies de l'information et de la communication

La compétence 4 est validée au palier 2 le :

Compétence 5 - La culture humaniste – Palier 2

AVOIR DES REPERES RELEVANT DU TEMPS ET DE L'ESPACE	Date
Identifier les périodes de l'histoire au programme	
Connaître et mémoriser les principaux repères chronologiques (événements et personnages)	
Connaître les principaux caractères géographiques physiques et humains de la région où vit l'élève, de la France et de l'Union européenne, les repérer sur des cartes à différentes échelles	
Comprendre une ou deux questions liées au développement durable et agir en conséquence (l'eau dans la commune, la réduction et le recyclage des déchets)	
AVOIR DES REPERES LITTERAIRES	
Lire des œuvres majeures du patrimoine et de la littérature pour la jeunesse	
Établir des liens entre les textes lus	
LIRE ET PRATIQUER DIFFERENTS LANGAGES	
Lire et utiliser textes, cartes, croquis, graphiques	
PRATIQUER LES ARTS ET AVOIR DES REPERES EN HISTOIRE DES ARTS	
Distinguer les grandes catégories de la création artistique (littérature, musique, danse, théâtre, cinéma, dessin, peinture, sculpture, architecture)	
Reconnaître et décrire des œuvres préalablement étudiées	
Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles et plastiques	
Interpréter de mémoire une chanson, participer à un jeu rythmique ; repérer des éléments musicaux caractéristiques simples	
Inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques, des chorégraphies ou des enchaînements, à visée artistique ou expressive	

La compétence 5 est validée au palier 2 le :

Compétence 6 - Les compétences sociales et civiques – Palier 2	
CONNAITRE LES PRINCIPES ET FONDEMENTS DE LA VIE CIVIQUE ET SOCIALE	Date
Reconnaître les symboles de la République et de l'Union européenne	
Comprendre les notions de droits et de devoirs, les accepter et les mettre en application	
Avoir conscience de la dignité de la personne humaine et en tirer les conséquences au quotidien	
AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE	
Respecter les règles de la vie collective	
Respecter tous les autres, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons	

La compétence 6 est validée au palier 2 le :

Compétence 7 - L'autonomie et l'initiative – Palier 2	
S'APPUYER SUR DES METHODES DE TRAVAIL POUR ETRE AUTONOME	Date
Respecter des consignes simples, en autonomie	
Être persévérant dans toutes les activités	
Commencer à savoir s'autoévaluer dans des situations simples	
Soutenir une écoute prolongée (lecture, musique, spectacle, etc.)	
FAIRE PREUVE D'INITIATIVE	
S'impliquer dans un projet individuel ou collectif	
AVOIR UNE BONNE MAITRISE DE SON CORPS ET UNE PRATIQUE PHYSIQUE (SPORTIVE OU ARTISTIQUE)	
Se respecter en respectant les principales règles d'hygiène de vie ; accomplir les gestes quotidiens sans risquer de se faire mal	
Réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation	
Se déplacer en s'adaptant à l'environnement	

Être autonome dans son travail, s'impliquer dans un projet individuel ou collectif, prendre des décisions, supposent des connaissances, des capacités et des attitudes qui s'acquièrent dans toutes les disciplines et, également, dans les activités éducatives qui prolongent les enseignements.

C'est donc par l'observation des attitudes de l'élève dans la classe, et plus largement dans l'école, que le professeur des écoles est en mesure d'évaluer et de valider cette compétence.

La compétence 7 est validée au palier 2 le :

Attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 3

Nom et cachet de l'établissement

Palier 3	Compétence validée le
Maîtrise de la langue française	
Pratique d'une langue vivante étrangère	
Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique	
Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication	
Culture humaniste	
Compétences sociales et civiques	
Autonomie et initiative	
Nom et signature du chef d'établissement	

Vu et pris connaissance, le.....

Les parents ou le représentant légal,

Signature(s)

Compétence 1 - La maîtrise de la langue française- Palier 3

<u>LIRE</u>		<u>DATE</u>
Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi		
Repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires		
Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire		
Dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu		
Manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés		
<u>ÉCRIRE</u>		
Reproduire un document sans erreur et avec une présentation adaptée		
Écrire lisiblement un texte, spontanément ou sous la dictée, en respectant l'orthographe et la grammaire		
Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données		
Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils variés pour améliorer son texte		
<u>DIRE</u>		
Formuler clairement un propos simple		
Développer de façon suivie un propos en public sur un sujet déterminé		
Adapter sa prise de parole à la situation de communication		
Participer à un débat, à un échange verbal		

LA COMPÉTENCE 1 EST VALIDÉE LE :

Compétence 2 - La pratique d'une langue vivante étrangère – Palier 3

Le niveau requis au palier 3 pour la pratique d'une langue étrangère est celui du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues

REAGIR ET DIALOGUER	Date
Établir un contact social	
Dialoguer sur des sujets familiers	
Demander et donner des informations	
Réagir à des propositions	
ÉCOUTER ET COMPRENDRE	
Comprendre un message oral pour réaliser une tâche	
Comprendre les points essentiels d'un message oral (conversation, information, récit, exposé)	
PARLER EN CONTINU	
Reproduire un modèle oral	
Décrire, raconter, expliquer	
Présenter un projet et lire à haute voix	
LIRE	
Comprendre le sens général de documents écrits	
Savoir repérer des informations dans un texte	
ÉCRIRE	
Copier, écrire sous la dictée	
Renseigner un questionnaire	
Écrire un message simple	
Rendre compte de faits	
Écrire un court récit, une description	

La maîtrise du niveau A2 est validée en _____ le :
(préciser la langue vivante)

Compétence 3 - Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique -**Palier 3****PRATIQUER UNE DEMARCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, RESOUDRE DES PROBLEMES****Date**

Rechercher, extraire et organiser l'information utile

Réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes

Raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer

Présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté

SAVOIR UTILISER DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES MATHÉMATIQUES**Organisation et gestion de données** : reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques. Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité**Nombres et calculs** : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires. Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur**Géométrie** : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace. Utiliser leurs propriétés**Grandeurs et mesures** : réaliser des mesures (longueurs, durées, ...), calculer des valeurs (volumes, vitesses, ...) en utilisant différentes unités**SAVOIR UTILISER DES CONNAISSANCES DANS DIVERS DOMAINES SCIENTIFIQUES****L'univers et la Terre** : organisation de l'univers ; structure et évolution au cours des temps géologiques de la Terre, phénomènes physiques**La matière** : principales caractéristiques, états et transformations ; propriétés physiques et chimiques de la matière et des matériaux ; comportement électrique, interactions avec la lumière**Le vivant** : unité d'organisation et diversité ; fonctionnement des organismes vivants, évolution des espèces, organisation et fonctionnement du corps humain**L'énergie** : différentes formes d'énergie, notamment l'énergie électrique, et transformations d'une forme à une autre**Les objets techniques** : analyse, conception et réalisation ; fonctionnement et conditions d'utilisation**ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Mobiliser ses connaissances pour comprendre des questions liées à l'environnement et au développement durable

La compétence 3 est validée le :

Compétence 4 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication - Palier 3

Le niveau requis au palier 3 pour la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication est celui du brevet informatique et internet niveau collège.

S'APPROPRIER UN ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE DE TRAVAIL**Date**

Utiliser, gérer des espaces de stockage à disposition

Utiliser les périphériques à disposition

Utiliser les logiciels et les services à disposition

ADOPTER UNE ATTITUDE RESPONSABLE

Connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique

Protéger sa personne et ses données

Faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement

Participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles

CREER, PRODUIRE, TRAITER, EXPLOITER DES DONNEES

Saisir et mettre en page un texte

Traiter une image, un son ou une vidéo

Organiser la composition du document, prévoir sa présentation en fonction de sa destination

Différencier une situation simulée ou modélisée d'une situation réelle

S'INFORMER, SE DOCUMENTER

Consulter des bases de données documentaires en mode simple (plein texte)

Identifier, trier et évaluer des ressources

Chercher et sélectionner l'information demandée

COMMUNIQUER, ECHANGER

Écrire, envoyer, diffuser, publier

Recevoir un commentaire, un message y compris avec pièces jointes

Exploiter les spécificités des différentes situations de communication en temps réel ou différé

La compétence 4 est validée le :

Compétence 5 - La culture humaniste - Palier 3

AVOIR DES CONNAISSANCES ET DES REPERES	Date
Relevant de l'espace : les grands ensembles physiques et humains et les grands types d'aménagements dans le monde, les principales caractéristiques géographiques de la France et de l'Europe	
Relevant du temps : les différentes périodes de l'histoire de l'humanité - Les grands traits de l'histoire (politique, sociale, économique, littéraire, artistique, culturelle) de la France et de l'Europe	
Relevant de la culture littéraire : œuvres littéraires du patrimoine	
Relevant de la culture artistique : œuvres picturales, musicales, scéniques, architecturales ou cinématographiques du patrimoine	
Relevant de la culture civique : Droits de l'Homme – Formes d'organisation politique, économique et sociale dans l'Union européenne – Place et rôle de l'État en France – Mondialisation – Développement durable	
SITUER DANS LE TEMPS, L'ESPACE, LES CIVILISATIONS	
Situer des événements, des œuvres littéraires ou artistiques, des découvertes scientifiques ou techniques, des ensembles géographiques	
Identifier la diversité des civilisations, des langues, des sociétés, des religions	
Établir des liens entre les œuvres (littéraires, artistiques) pour mieux les comprendre	
Mobiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité	
LIRE ET PRATIQUER DIFFERENTS LANGAGES	
Lire et employer différents langages : textes – graphiques – cartes – images – musique	
Connaître et pratiquer diverses formes d'expression à visée littéraire	
Connaître et pratiquer diverses formes d'expression à visée artistique	
FAIRE PREUVE DE SENSIBILITE, D'ESPRIT CRITIQUE, DE CURIOSITE	
Être sensible aux enjeux esthétiques et humains d'un texte littéraire	
Être sensible aux enjeux esthétiques et humains d'une œuvre artistique	
Être capable de porter un regard critique sur un fait, un document, une œuvre	
Manifester sa curiosité pour l'actualité et pour les activités culturelles ou artistiques	

La compétence 5 est validée le :

Compétence 6 - Les compétences sociales et civiques - Palier 3

CONNAITRE LES PRINCIPES ET FONDEMENTS DE LA VIE CIVIQUE ET SOCIALE	Date
Principaux droits de l'Homme et du citoyen	
Valeurs, symboles, institutions de la République	
Règles fondamentales de la démocratie et de la justice	
Grandes institutions de l'Union européenne et rôle des grands organismes internationaux	
Rôle de la défense nationale	
Fonctionnement et rôle de différents médias	
AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE	
Respecter les règles de la vie collective	
Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences	
Respecter des comportements favorables à sa santé et sa sécurité	
Respecter quelques notions juridiques de base	
Savoir utiliser quelques notions économiques et budgétaires de base	

La compétence 6 est validée le :

Compétence 7 - L'autonomie et l'initiative - Palier 3

ÊTRE ACTEUR DE SON PARCOURS DE FORMATION ET D'ORIENTATION	Date
Se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés	
Connaître les parcours de formation correspondant à ces métiers et les possibilités de s'y intégrer	
Savoir s'autoévaluer et être capable de décrire ses intérêts, ses compétences et ses acquis	
ÊTRE CAPABLE DE MOBILISER SES RESSOURCES INTELLECTUELLES ET PHYSIQUES DANS DIVERSES SITUATIONS	
Être autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles	
Identifier ses points forts et ses points faibles dans des situations variées	
Mobiliser à bon escient ses capacités motrices dans le cadre d'une pratique physique (sportive ou artistique) adaptée à son potentiel	
Savoir nager	
FAIRE PREUVE D'INITIATIVE	
S'engager dans un projet individuel	
S'intégrer et coopérer dans un projet collectif	
Manifester curiosité, créativité, motivation à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement	
Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions	

La compétence 7 est validée le :



Attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun

La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences est attestée

le.....

Nom et signature du chef d'établissement

Vu et pris connaissance, le.....

Les parents ou le représentant légal,

Signature(s)

Compétences	Palier 1	Palier 2	Palier 3
Maîtrise de la langue française			
Pratique d'une langue vivante étrangère			
Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique			
Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication			
Culture humaniste			
Compétences sociales et civiques			
Autonomie et initiative			

Attestation de première éducation à la route		
L'APER est	<input type="checkbox"/> délivrée en	<input type="checkbox"/> non délivrée
Attestations scolaires de sécurité routière niveaux 1 et 2		
L'ASSR 1 est	<input type="checkbox"/> délivrée en	<input type="checkbox"/> non délivrée
L'ASSR 2 est	<input type="checkbox"/> délivrée en	<input type="checkbox"/> non délivrée

Attestation « apprendre à porter secours »		
L'APS est	<input type="checkbox"/> délivrée en	<input type="checkbox"/> non délivrée
Prévention et secours civiques de niveau 1		
La PSC1 est	<input type="checkbox"/> délivrée en	<input type="checkbox"/> non délivrée

Vu et pris connaissance, le

Les parents ou le représentant légal,

Signature(s)